

L'étang du Bel air à Priziac

54 hectares
2^{ème} catégorie piscicole



Commune de Priziac, les berges sont communales et en partie privées.

Gestion : AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé (EHE).

D'une superficie de 54 hectares, l'étang du Bel air est un site magnifique au caractère sauvage et naturel offrant des paysages somptueux.

Classé en seconde catégorie piscicole, l'étang est peu profond (1,5 m en moyenne).

Il abrite une bonne population de carnassiers (brochet et perche), les poissons blancs y sont abondants. La carpe est aussi présente, on peut la pêcher à toutes heures..

Les caractéristiques de cet étang permettent de nombreuses possibilités de pratiques de pêches aussi bien familiales que plus sportives avec des techniques reines :

- pêche du brochet aux leurres de surface de juin à octobre (voir fiche technique de pêche page "apprendre à pêcher"), ainsi qu'au poisson mort.

L'étang étant peu profond, cette technique peut se pratiquer en wading.

- pêches au coup à la grande canne au quiver ou à la bolognaise...,
- pêche des carnassiers en bateau (à la rame ou au moteur électrique)

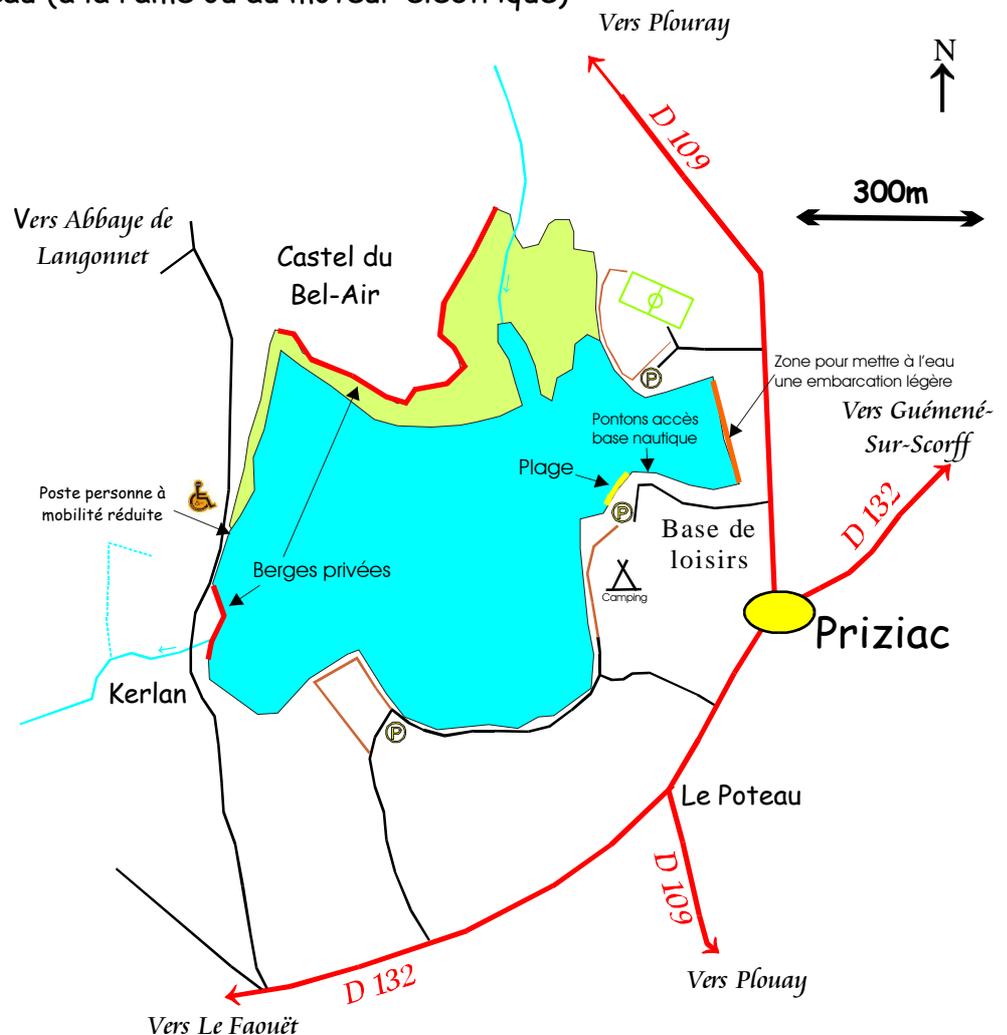


Réglementation :

- L'étang du Bel air est soumis à la réglementation générale de la 2^e catégorie.

- La pêche à partir d'une embarcation est autorisée à la rame et au moteur électrique (moteur thermique interdit)..

- La pêche de la carpe est autorisée à toutes heures. Rappel : pendant les heures "de nuit", aucune carpe ne peut être maintenue en captivité ou transportée



Pratique :

L'étang n'est pas équipé de cale de mise à l'eau. Une cale sera bientôt installée au niveau de la base nautique. En attendant, la mise à l'eau d'une embarcation légère est très aisée le long de la berge indiquée sur le plan

Particularités :

- Présence d'un poste "PMR",
- La Lobélia de Dortmann est une plante protégée dont le site du lac du Bel air est l'une des 3 dernières stations répertoriés au niveau national.